



Module E2 / E4 RAYONNANTS



Désignation	Code
Pro 700 40R E2RAY	V07037
Pro 700 80R E4RAY	V07038
PRO700-40-B-E2-RAY	V07219
PRO700-80-B-E4-RAY	V07220



Notice d'installation



Module E2 / E4 RAYONNANTS



SOMMAIRE

1	INSTALLATION.....	4
1.1	GENERALITES	4
1.2	MANUTENTION – MISE EN PLACE	4
1.3	INSTALLATION	4
1.4	PLAQUETTE SIGNALETIQUE.....	4
2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE.....	5
2.1	CONSIGNES DE SECURITE	5
2.2	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
2.3	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
2.4	CONTROLE APRES RACCORDEMENT	5
3	MISE EN SERVICE.....	5
4	MAINTENANCE - INTERVENTIONS	6
4.1	SCHEMAS DE CABLAGE	6
4.2	PIECES DE PREMIERE NECESSITE	7



Module E2 / E4 RAYONNANTS



« Conformité au décret français n°2014-928 du 19 aout 2014. »

Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément au décret n° 2014-928 du 19 aout 2014 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, la société CHARVET assure l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des EEE professionnels mis sur le marché après le 13/08/2005 ou lors d'un remplacement d'équipements équivalents ou assurant la même fonction. A ce titre, la société CHARVET à adhérer à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'état. Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

Modalités de prise en charge

Pour toutes demandes d'enlèvement, contactez :

- ➔ www.e-dechet.com
- ➔ +33 (0) 1 30 57 79 14.

Toutes demandes inférieures à 500 kg feront l'objet soit d'un apport volontaire à un point de collecte ou d'un enlèvement chez l'utilisateur final, qui sera à sa charge en dessous de 500 kg.





Module E2 / E4 RAYONNANTS



1 INSTALLATION

1.1 Généralités

L'installation doit être faite dans un local suffisamment aéré avec extraction mécanique, selon les règles de l'art conformément aux instructions de cette notice et les règlements en vigueur dans le pays d'installation.

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation de cet appareil après installation

Le manuel d'utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectué par un installateur qualifié.

GARANTIE : La garantie est portée sur le contrat de vente. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien

1.2 Manutention – Mise en place

Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive. Déballer, vérifier le bon état de l'appareil.

En cas d'avaries, signifier les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

1.3 Installation

Installer impérativement sous une hotte d'extraction.

Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible, si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible. En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil avec un espace de 10 cm.

Retirer toutes les protections plastiques des habillages.

Mettre l'appareil sur son emplacement de travail.

S'assurer que les filtres d'aspiration ne soient pas obstrués.

Pour les appareils sur réchauds ceux-ci ne sont pas destinés à être posés au sol, mais sur un support ignifugé.



- **Appareil fixe :**

Mettre les pieds (ceux-ci sont livrés dans un carton séparé).

Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir une hauteur du plan de travail horizontal à 900 mm.

- **Appareil mobile :**

Les roulettes freins doivent être impérativement bloquées lorsque l'appareil est en position de raccordement et tout le temps de l'utilisation.

Le dispositif anti-arrachement doit être impérativement mis en place

1.4 Plaquette signalétique



Figure A

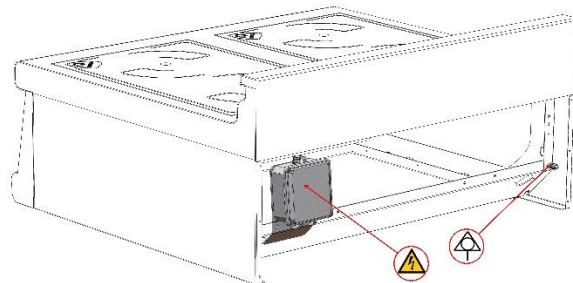


Figure B

Chaque appareil comporte une plaquette signalétique. Tirer le tiroir vers soit pour avoir accès à la plaquette. (Figure A)



Module E2 / E4 RAYONNANTS



2 RACCORDEMENT ELECTRIQUE



L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre
Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre
Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou toute autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.
Avant le raccordement à la tension du secteur, l'appareil doit être éteint.
S'assurer que l'installation fixe comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts conforme à la norme EN 60335-1



Les appareils mobiles sont munis d'une fiche de prise de courant appropriée à la puissance. Cette fiche doit être accessible en permanence.
Attention : Raccorder la borne d'équipotentialité (Figure B rep Equipotentielle)

2.1 Consignes de sécurité

En utilisant les inductions, les consignes générales de sécurité et de prévention des accidents doivent être respectées.

2.2 Contrôles avant raccordement

Avant de procéder à la mise sous tension de l'appareil, s'assurer :

- Que la tension électrique du réseau est compatible avec la tension et la puissance de l'appareil.
- De la bonne fixation du câble,
- Du bon serrage des connexions de l'appareil,
- Que la section du câble est compatible avec la puissance de l'appareil.

2.3 Raccordement électrique

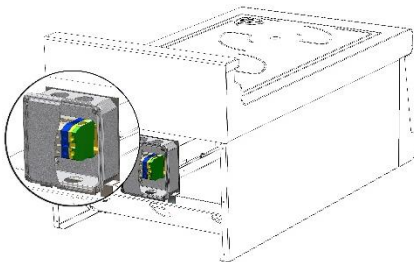


Figure C

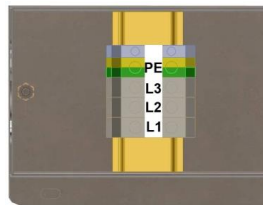


Figure D

Raccorder l'appareil au bornier de raccordement (Figure C) en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret. (Figure D)

2.4 Contrôle après raccordement

Après raccordement s'assurer :

- De la bonne mise à la terre, (voir les avertissements)
- De l'isolement de l'équipement électrique.
- Du bon fonctionnement de l'appareil et des organes de sécurité.

3 MISE EN SERVICE

Se reporter à la partie mise en service utilisateur

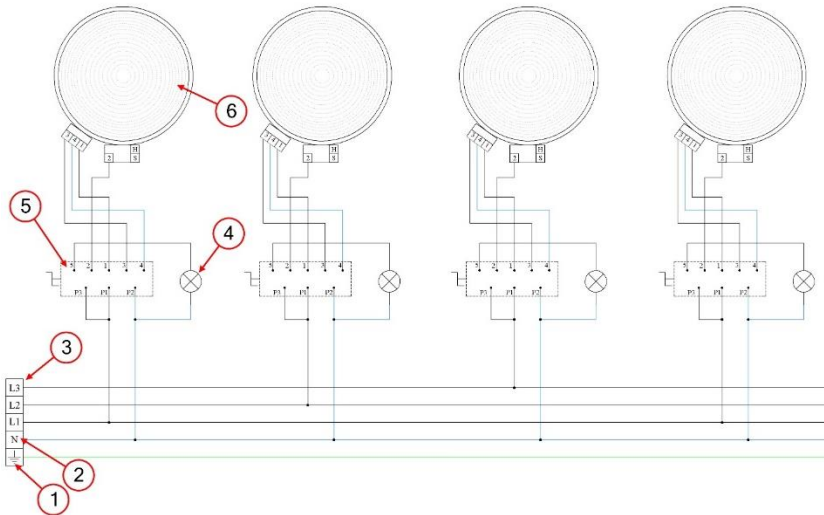


Module E2 / E4 RAYONNANTS



4 MAINTENANCE - INTERVENTIONS

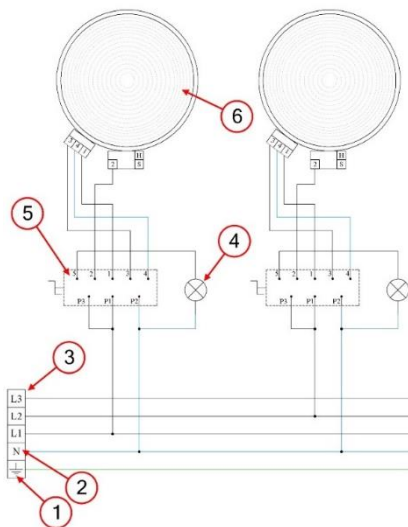
4.1 Schémas de câblage



Positions commutateur :

- Position 0 = 0 W
- Position 1 ~ 200W (0.9A)
- Position 2 ~ 350W (1.5A)
- Position 3 ~ 600W (2.6A)
- Position 4 ~ 960W (4.2A)
- Position 5 ~ 1550W (6.8A)
- Position 6 ~ 2100W (9.4A)

Rep	Désignation	Code	Rep	Désignation	Code
01	Borne terre 10 mm ²	03575A	04	Voyant ambres 400V	173645
02	Borne 10mm ² Bleu	07069A	05	Commutateur 7 positions	506144
03	Borne 10mm ² Grise	02468A	06	Foyer radiant Ø220 2.1Kw	506143



Positions commutateur :

- Position 0 = 0 W
- Position 1 ~ 200W (0.9A)
- Position 2 ~ 350W (1.5A)
- Position 3 ~ 600W (2.6A)
- Position 4 ~ 960W (4.2A)
- Position 5 ~ 1550W (6.8A)
- Position 6 ~ 2100W (9.4A)






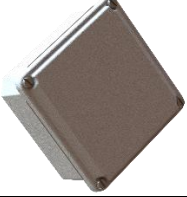
Rep	Désignation	Code	Rep	Désignation	Code
01	Borne terre 10 mm ²	03575A	04	Voyant ambres 400V	173645
02	Borne 10mm ² Bleu	07069A	05	Commutateur 7 positions	506144
03	Borne 10mm ² Grise	02468A	06	Foyer radiant Ø220 2.1Kw	506143



Module E2 / E4 RAYONNANTS



4.2 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
506089		506144		501146	
Vitrocéramique 330x520		Commutateur foyer radiant		Manette électrique	
173645		506143		175273	
Voyant ambres 400V		Foyer Radiant Ø220 2.1Kw		Boite sarel	



Module E2 / E4 RAYONNANTS



Désignation	Code
Pro 700 40R E2RAY	V07037
Pro 700 80R E4RAY	V07038
PRO700-40-B-E2-RAY	V07219
PRO700-80-B-E4-RAY	V07220





Module E2 / E4 RAYONNANTS



Notice d'utilisation



Module E2 / E4 RAYONNANTS



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	12
2	PANNEAU DE COMMANDE	12
3	AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE.....	12
4	MISE EN SERVICE.....	13
4.1	AVERTISSEMENT	13
4.2	UTILISATION	13
5	MISE HORS SERVICE	13
6	ENTRETIEN	13
6.1	NETTOYAGE.....	13
6.1.1	<i>Nettoyage des habillages en acier inoxydable</i>	<i>13</i>
6.1.2	<i>Nettoyage de la plaque vitrocéramique.....</i>	<i>14</i>
7	PIECES DE PREMIERE NECESSITE.....	14



Module E2 / E4 RAYONNANTS



« Conformité au décret français n°2014-928 du 19 aout 2014. »
Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément au décret n° 2014-928 du 19 aout 2014 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, la société CHARVET assure l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des EEE professionnels mis sur le marché après le 13/08/2005 ou lors d'un remplacement d'équipements équivalents ou assurant la même fonction. A ce titre, la société CHARVET à adhérer à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'état. Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

Modalités de prise en charge

Pour toutes demandes d'enlèvement, contactez :

- ↳ www.e-dechet.com
- ↳ +33 (0) 1 30 57 79 14.

Toutes demandes inférieures à 500 kg feront l'objet soit d'un apport volontaire à un point de collecte ou d'un enlèvement chez l'utilisateur final, qui sera à sa charge en dessous de 500 kg.





Module E2 / E4 RAYONNANTS



1 INTRODUCTION



Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié.

Pour toute modification concernant du matériel en place ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.

GARANTIE : la garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

2 PANNEAU DE COMMANDE

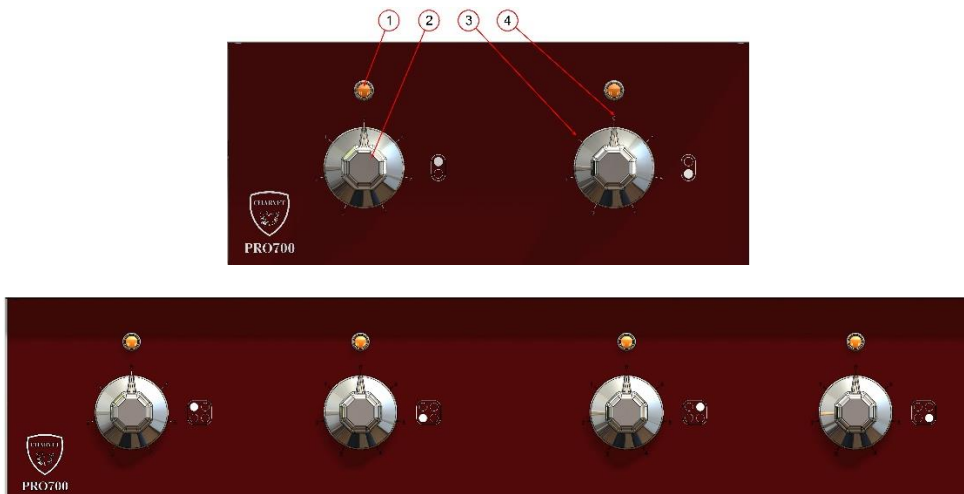


Figure D

Repères	Désignation
1	Voyant ambre et (mis en fonction et chauffe).
2	Manette électrique (commutateur).
4	Arrêt fonctionnement appareil.
3	Détail positions commutateur:
- Position 0 = 0 W - Position 1 ~ 200W (0.9A) - Position 2 ~ 350W (1.5A) - Position 3 ~ 600W (2.6A) - Position 4 ~ 960W (4.2A) - Position 5 ~ 1550W (6.8A) - Position 6 ~ 2100W (9.4A)	

3 AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE

- Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- S'assurer que les organes de commande sont fonctionnels.



Module E2 / E4 RAYONNANTS



4 MISE EN SERVICE

4.1 Avertissement



Si la surface est fêlée, déconnecter immédiatement l'appareil ou la partie appropriée de l'alimentation



Attention : Les feuilles d'aluminium et des récipients en plastique ne doivent pas être placés sur les surfaces chaudes. Les surfaces en vitrocéramiques ne doivent pas être utilisées pour entreposer quoi que ce soit.

4.2 Utilisation

L'appareil étant sous tension :

- Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- S'assurer que tous les organes de commande sont fonctionnels.
- Tourner la manette sur la position désirée.
Le voyant ambre s'allume l'appareil est en fonctionnement.
- Positionner un récipient sur la plaque, la casserole chauffe.

5 MISE HORS SERVICE

Mettre la (les) manettes et organes de commande sur la position « 0 ».
En fin de journée, couper l'alimentation au réseau électrique.

6 ENTRETIEN



Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel par un installateur qualifié.

Prévenir votre installateur pour remplacer les organes de commande défectueux en vue d'une prochaine utilisation.

La responsabilité du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mise en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à des dysfonctionnements



Attention : certaines pièces de cet appareil sont protégées par le fabricant ; en cas de dysfonctionnement, faire appel à un installateur qualifié.

6.1 Nettoyage



Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau et de jets d'eau sous pression. S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.

6.1.1 Nettoyage des habillages en acier inoxydable

- Mettre à l'arrêt. Après chaque service il est fortement recommandé, avant le nettoyage, de mettre hors tension les appareils.
- Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent neutre).
- Passer un chiffon gras après chaque nettoyage.



Module E2 / E4 RAYONNANTS



- Proscrire l'eau de javel et tout produit acide, même très dilué

6.1.2 Nettoyage de la plaque vitrocéramique

Avant toute intervention, attendre le refroidissement de la plaque afin d'éviter tous risque de brûlure. La plaque vitrocéramique doit être nettoyée régulièrement lorsqu'elle est tiède ou froide.

Salissures légères :

Les salissures légères et non incrustées s'enlèvent avec des serviettes ménagères en papier de type essuie-tout, que vous devez préalablement humidifier.

Salissures résistantes :

Les salissures résistantes et incrustées s'enlèvent simplement avec un produit nettoyant qui ne provoque pas de réaction chimique à chaud avec la vitrocéramique.






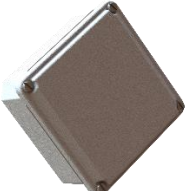
(N'utiliser que des produits du commerce spécifique aux plaques en vitrocéramiques.)

Produits non adaptés:

N'utilisez en aucun cas des détergents abrasifs ou corrosifs, tels que les bombes aérosols pour grilloirs et fours, les détacheurs, les poudres à récurer et éponges à surface abrasive.

Lors du nettoyage, s'assurer visuellement de la qualité du joint entre le dessus et la plaque vitrocéramique. Si le joint présente des craquelures ou une discontinuité, l'appareil doit être mis immédiatement hors service, l'isoler, du réseau électrique, par consignation informative et physique, prévenir votre installateur.

7 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
506089		506144		501146	
Vitrocéramique 330x520		Commutateur foyer radiant		Manette électrique	
173645		506143		175273	
Voyant ambres 400V		Foyer Radiant Ø220 2.1Kw		Boite sarel	